

LE QUÉBEC ET L'UNESCO

UNE VISION,

UNE COMMUNAUTÉ,

DES PRIORITÉS POUR 2022-2023



Cette publication a été réalisée par
le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site officiel du gouvernement
du Québec à [Québec.ca/gouv/ministere/relations-internationales](https://quebec.ca/gouv/ministere/relations-internationales).

Pour plus d'information :

Direction des organisations et des forums internationaux
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
4^e étage
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Téléphone : 418 649-2400

Télécopieur : 418 649-2656

Courriel : communications@mri.gouv.qc.ca

Site Web : mrif.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-93836-1 (imprimé, 2^e édition, 2023)

ISBN : 978-2-550-92138-7 (imprimé, 1^{re} édition, 2022)

ISBN : 978-2-550-93837-8 (électronique, 2^e édition, 2023)

ISBN : 978-2-550-92139-4 (électronique, 1^{re} édition, 2022)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Mot de la ministre



En cette période d'incertitude et de turbulence à l'échelle planétaire, devant la polarisation politique croissante et les dérives auxquelles elle donne lieu, le monde a plus que jamais besoin de se parler et de s'écouter. Malgré ses imperfections et les critiques qui lui sont adressées, le multilatéralisme s'impose encore plus fortement.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) favorise un dialogue mondial, ouvre la voie à la compréhension réciproque ainsi qu'à la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. L'UNESCO compte parmi les grands forums intergouvernementaux où sont débattus les enjeux mondiaux de l'heure, dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de l'intelligence artificielle, de l'environnement et de la lutte contre les inégalités.

Grâce à l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, signé en 2006, nous pouvons participer très activement aux travaux de cette agence des Nations Unies et y faire entendre notre voix, aux côtés des 193 États qui en font partie.

Cet accord a permis au Québec de prendre sa place dans le concert des nations. Il permet de faire valoir ce que nous sommes et ce que nous savons faire de mieux dans des domaines qui touchent nos intérêts fondamentaux et particuliers. Il nous offre la possibilité de prendre part à la réflexion globale sur des sujets qui relèvent de nos compétences et d'exercer une véritable diplomatie d'influence au sein d'une institution multilatérale de première importance.

Intitulée *Le Québec et l'UNESCO – Une vision, une communauté, des priorités pour 2022-2023*, cette mise à jour de notre vision gouvernementale de l'action du Québec à l'UNESCO décrit la contribution que nous apportons à l'Organisation, les objectifs que nous poursuivons et la riche communauté de partenaires sur laquelle nous nous appuyons.

Le multilatéralisme peut constituer un extraordinaire catalyseur de progrès sur les plans éducatif, culturel, scientifique, social et économique. C'est en ce sens que j'ose nous inviter collectivement à penser l'action multilatérale du Québec, en particulier à l'UNESCO.

Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
et ministre responsable de la Condition féminine

Mot du représentant



© Studio Henri Inc.

En publiant la vision [*Le Québec et l'UNESCO – Une vision, une communauté, des priorités pour 2020-2021*](#), notre intention était d'expliquer ce que signifie concrètement la présence formelle du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.

Nous souhaitons également faire connaître l'important écosystème de l'UNESCO au Québec, communément appelé « la Communauté Québec-UNESCO ». Cette communauté regroupe non seulement les ministères et les organismes gouvernementaux concernés par les travaux de l'UNESCO, mais également les partenaires des réseaux de l'UNESCO et de la société civile. Nous présentons aussi nos priorités pour les années 2020-2021, à savoir la culture et l'éducation, les fondements de notre action à l'UNESCO, l'éthique de l'intelligence artificielle (IA), la promotion de la science ouverte et le processus d'inscription du site d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial.

Après presque deux années de mise en œuvre, un bref bilan s'impose. En éducation, le gouvernement du Québec a contribué à divers travaux et forums tels que le rapport sur « Les futurs de l'éducation », la Conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves et la Réunion mondiale sur l'éducation, ce qui lui a permis de mettre en valeur les bonnes pratiques québécoises.

En culture, le gouvernement du Québec a participé à tous les travaux et réunions des parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et a accordé une attention particulière à la mise en œuvre de cette dernière dans l'environnement numérique, incluant la découvrabilité des contenus culturels.

En éthique de l'IA, le gouvernement du Québec a participé à l'élaboration et à la négociation de la Recommandation de l'UNESCO sur le sujet. De plus, il a appuyé financièrement la conduite, par des acteurs de l'écosystème québécois de l'IA, du volet délibératif de la consultation mondiale de l'UNESCO menée en amont.

En outre, le gouvernement du Québec a contribué à la Recommandation sur une science ouverte, un autre instrument normatif international adopté dans le cadre de la Conférence générale de novembre 2021. À cet égard, il importe de souligner le rôle joué par un membre de la Communauté Québec-UNESCO, le professeur Vincent Larivière, qui a fait partie du Comité consultatif international de l'UNESCO sur la science ouverte créé par la directrice générale pour rédiger le texte de la Recommandation.

Quant au processus d'inscription du site d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il a franchi une étape importante : le dossier de candidature a officiellement été transmis à l'UNESCO. La décision du Comité du patrimoine mondial sera rendue à sa session de l'été 2023.

Par ailleurs, au cours des deux dernières années, le Québec a souligné des anniversaires importants : les 15 ans, en 2020, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment par deux déclarations à l'Assemblée nationale de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et de la ministre de la Culture et des Communications; ainsi que les 15 ans, en 2021, de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, autour duquel différentes activités ont été réalisées, dont le dépôt du projet de donation à l'UNESCO, par le gouvernement du Québec, de l'œuvre *Debouttes!* de l'artiste québécoise d'origine française et anichinabée Caroline Monnet, et la présentation d'une motion à l'Assemblée nationale.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures dans toutes les sphères d'activité, partout dans le monde. Pensons aux conséquences de cette crise sur les systèmes éducatifs, sur la culture, sur l'accès aux données scientifiques, sur l'égalité des genres et la situation des filles, ainsi que sur les inégalités Nord-Sud. Touchée dans tous ses domaines d'action, l'UNESCO a fait preuve de souplesse et de résilience en développant, à l'intention des États membres, des outils pour mieux documenter ou faire face à cette situation inédite. Le gouvernement du Québec a contribué à ces initiatives, notamment en témoignant de son expérience et en partageant ses bonnes pratiques.

En somme, le gouvernement du Québec a atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés dans la précédente vision. Au-delà de ses réalisations précises, il a su consolider et mieux structurer son action à l'UNESCO, tout en continuant de fédérer la Communauté Québec-UNESCO. Cette mise à jour 2022-2023 vise l'approfondissement de cette action afin de la rendre pérenne et signifiante, au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Michel Bonsaint

Représentant du gouvernement du Québec

Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Table des matières

Une vision	11
Partenaires gouvernementaux	13
Commission canadienne pour l'UNESCO	13
Partenaires des réseaux de l'UNESCO au Québec	14
Partenaires de l'UNESCO hors siège	18
Partenaires de la société civile	19
Des priorités	21
Éducation	22
Culture	23
Éthique de l'intelligence artificielle	24
Promotion de la science ouverte	25
Processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial	26
Décennie internationale des langues autochtones	27

Caroline Monnet

Debouttes!

2020



L'œuvre *Debouttes!* a été offerte à l'UNESCO pour souligner le 15^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO. Le choix de cette œuvre, large de plus de trois mètres, résulte d'une démarche transparente et rigoureuse effectuée en collaboration avec le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), la Fondation du MNBAQ et le Musée de la civilisation.

Debouttes! est un hommage à l'héritage des femmes autochtones et aux luttes successives qu'elles ont menées dans l'histoire, traduisant un sens de la passation et de la résilience. Elle fait écho aux principes et aux valeurs de l'UNESCO, eux-mêmes reliés aux

17 Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'égalité des genres, l'une de ses deux priorités globales. L'UNESCO reconnaît en outre l'importance du rôle joué par les peuples autochtones dans le maintien de la diversité du paysage culturel et biologique du monde.

Le don de *Debouttes!* par le gouvernement du Québec survient à l'aube de la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032.

L'œuvre bénéficie d'un emplacement permanent au siège de l'Organisation, à Paris, aux côtés de celles d'artistes marquants tels que Picasso, Miró ou Giacometti.

Caroline Monnet est une cinéaste et artiste visuelle née en 1985. Native de l'Outaouais, elle est d'origine française et anichinabée. Artiste multidisciplinaire autodidacte, elle a étudié en sociologie et en communication à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Grenade (Espagne).



© Cyril Baillet

Des réalisations et des avancées notables

Depuis la signature de l'Accord, le gouvernement du Québec a acquis une crédibilité et une notoriété enviables auprès de l'UNESCO et de ses 193 États membres.

Les nombreuses rencontres entre les premiers ministres du Québec et les directeurs généraux de l'UNESCO, la participation de ministres québécois à plusieurs instances et conférences de l'organisation, l'envoi régulier d'experts et de jeunes professionnels ainsi que le travail soutenu des représentants du gouvernement du Québec ont contribué à forger cette réputation.

Il en va de même de l'accueil, en sol québécois, d'événements majeurs tenus sous l'égide de l'UNESCO, de la contribution régulière du gouvernement du Québec au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), du financement de projets et de rapports sur certains des enjeux débattus par l'agence onusienne et de la participation à l'élaboration ainsi qu'au suivi de plusieurs de ses instruments normatifs.

Qu'elles soient financières ou non, directes ou indirectes, toutes ces contributions aux travaux de l'UNESCO ont permis au gouvernement du Québec de se tailler une place de choix, tout en ouvrant la voie à l'établissement de partenariats fructueux et durables dans des domaines d'intérêt commun.

Des exemples concrets

- **10 entretiens** entre le premier ministre du Québec et le plus haut dirigeant de l'UNESCO.
- **Cinq participations ministérielles** à la Conférence générale de l'UNESCO.
- **460 000 \$** en contributions gouvernementales (ministère de la Culture et des Communications [MCC] et ministère des Relations internationales et de la Francophonie [MRIF]) au Fonds international pour la diversité culturelle, lequel a pour but de soutenir des projets culturels dans les pays en développement.
- **65 jeunes professionnels** du Québec à l'UNESCO dans le cadre du Programme de stages en organisations internationales gouvernementales du MRIF.
- Mise à la disposition de l'UNESCO, pour un an ou deux, de **trois experts** du gouvernement et de la société civile du Québec dans les domaines de l'éducation et de la radicalisation menant à la violence.
- Participation de **deux experts techniques** du gouvernement du Québec à la rédaction de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, adoptée en 2019.
- Financement de la production de **deux rapports** sur la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique, lesquels ont été partagés avec l'UNESCO et mis à la disposition des États membres.
- Contribution de près de **15 ministères et organismes** à l'élaboration de recommandations de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle et la science ouverte.
- Participation de **quatre experts gouvernementaux** à la négociation des textes de ces deux recommandations, adoptées par les États membres de l'UNESCO en novembre 2021.

Quelques moments marquants

2007	Entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles , adoptée par le gouvernement du Québec en 2005.
2008	Accueil à Québec de la 32 ^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.
2012	Accueil à Québec de la 8 ^e session extraordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies .
2016	Accueil à Québec de la Conférence Québec-UNESCO « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble » et lancement de l' Appel de Québec , approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO un an plus tard.
2017	Inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada .
2020	Publication de la nouvelle vision gouvernementale de l'action du Québec à l'UNESCO, Le Québec et l'UNESCO – Une vision, une communauté, des priorités pour 2020-2021 .
2021	Don du gouvernement du Québec à l'UNESCO de l'œuvre <i>Debouttes!</i> , de l'artiste québécoise d'origine française et anichinabée Caroline Monnet, à l'occasion du 15 ^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO.
2022	Dépôt officiel de la proposition d'inscription du site d'Anticosti auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.
	Remise officielle et installation permanente de l'œuvre <i>Debouttes!</i> à l'UNESCO.



L'UNESCO EN BREF

Date de création	16 novembre 1945.
Siège	Paris, France.
Mission	Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel.
Six domaines d'expertise	Éducation; sciences naturelles; sciences de l'océan; sciences sociales et humaines; culture; communication et information.
Deux priorités globales	Afrique et égalité des genres.
Directrice générale	Madame Audrey Azoulay, réélue pour un second mandat de quatre ans en novembre 2021, assistée d'un directeur général adjoint et de neuf sous-directeurs généraux.
Composition	193 États membres. 2 200 employés provenant de 54 pays et 136 instituts.
Organes directeurs	Conférence générale (tous les États membres) : se réunit tous les deux ans; Conseil exécutif (58 États membres) : se réunit deux fois par année; Secrétariat : branche exécutive.

Une vision

En vertu de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, signé en 2006, un représentant permanent du gouvernement du Québec agit au sein de la Délégation du Canada auprès de l'Organisation. En tant qu'État fédéré, le Québec peut ainsi s'exprimer de sa propre voix, défendre ses valeurs, exposer ses positions, en complément de celles du Canada, faire valoir son expertise et partager ses bonnes pratiques tout en s'enrichissant de celles des autres.

La participation aux travaux de l'UNESCO, dont le mandat et les domaines d'action touchent directement aux compétences constitutionnelles du Québec, représente une occasion exceptionnelle de visibilité et de rayonnement sur la scène internationale. Elle offre également une chance inouïe de contribuer à la réflexion globale ainsi qu'à la définition de normes internationales.

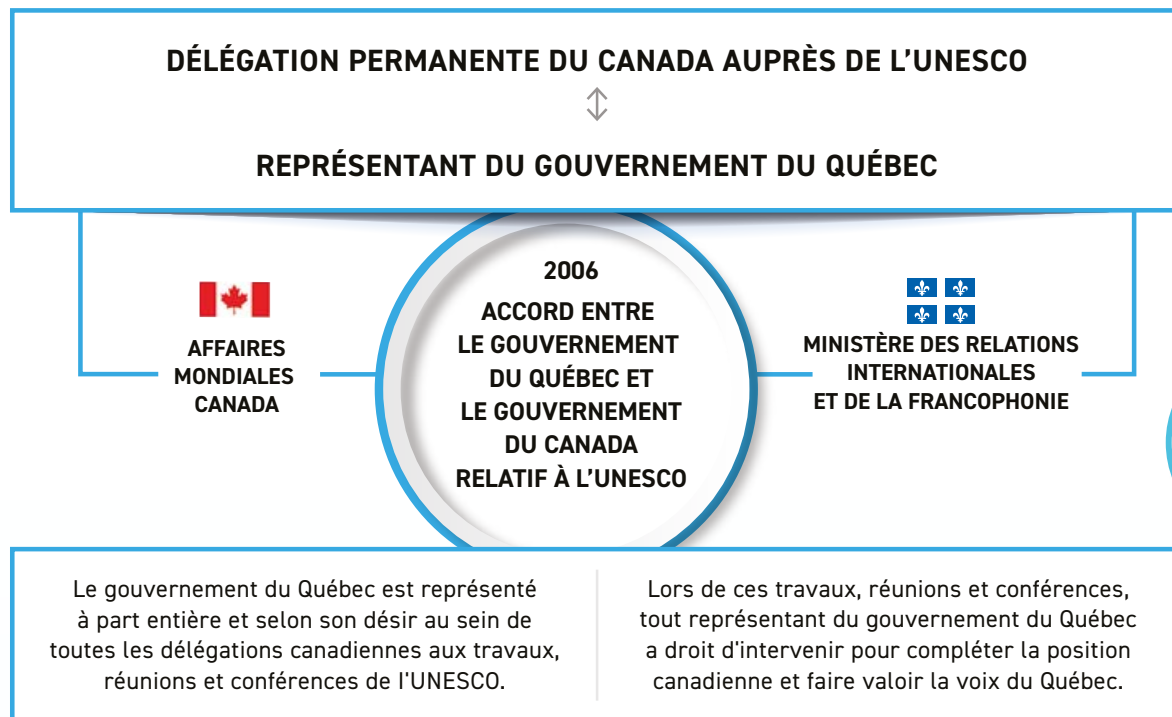
C'est sur cette prémisse que s'appuie la vision « Le Québec et l'UNESCO », qui consiste à fédérer l'ensemble des partenaires gouvernementaux, des réseaux de l'UNESCO et de la société civile du Québec. Ces partenaires sont nombreux, actifs et engagés. Ils évoluent dans différents secteurs d'activité et détiennent une expertise de pointe sur des enjeux décisifs pour l'avenir de la planète et de l'humanité. Ils contribuent à

l'image de marque du Québec auprès de l'UNESCO et de ses États membres. Ils forment une communauté qu'il convient de mettre en valeur et en relation. Des ministères et organismes du gouvernement du Québec, la Commission canadienne pour l'UNESCO, des chaires de recherche, des sites du patrimoine mondial, des réserves mondiales de biosphère, un géoparc mondial, des villes créatives, des écoles associées, un centre UNEVOC, des municipalités inclusives, des institutions dont les collections ou les documents sont inscrits aux registres international ou canadien de la Mémoire du monde, des partenaires de l'UNESCO hors siège ainsi que des organisations non gouvernementales partenaires ou accréditées font partie de cette communauté.

COMMUNAUTÉ QUÉBEC-UNESCO



Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté,
au développement durable et au dialogue interculturel



PARTENAIRES

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

QUÉBEC

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CANADA

- Affaires mondiales Canada
- Patrimoine canadien
- Parcs Canada

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC

- Chaires UNESCO
- Sites du patrimoine mondial
- Réserves de biosphère
- Géoparc mondial UNESCO
- Villes créatives
- Écoles associées de l'UNESCO
- Réseau UNEVOC
- Municipalités inclusives
- Mémoire du monde

PARTENAIRES UNESCO HORS SIÈGE

- Institut de statistique de l'UNESCO
- Organisation des villes du patrimoine mondial

PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Organisations non gouvernementales
- Professeurs et chercheurs
- Organismes jeunesse

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

L'action menée par le gouvernement du Québec à l'UNESCO s'appuie d'abord sur le Comité interministériel relatif à l'UNESCO, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) assure la coordination. Outre le MRIF, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Culture et des Communications¹, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le ministère de l'Économie et de l'Innovation sont les membres permanents de ce comité.

D'autres ministères et organismes sont ponctuellement interpellés, selon les sujets qui retiennent l'attention à l'UNESCO. L'expertise du scientifique en chef et des Fonds de recherche du Québec (FRQ)², par exemple, est régulièrement sollicitée.

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

La [Commission canadienne pour l'UNESCO \(CCUNESCO\)](#) est un partenaire de premier plan, notamment pour la consultation des représentants de la société civile québécoise ainsi que pour la valorisation de leur expertise et de leur action au Canada comme à l'étranger. Elle agit comme catalyseur de réflexion et d'action sur un large éventail de questions. Elle coordonne aussi la vaste majorité des activités, des réseaux et des processus de désignation de l'UNESCO au pays. La CCUNESCO regroupe plus de 250 membres, dont un bon nombre vient du Québec.

1. Le ministère de la Culture et des Communications englobe les organismes et les sociétés d'État concernés par les affaires de l'UNESCO : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Télé-Québec, etc.

2. Le scientifique en chef du Québec a notamment pour mandat de veiller au positionnement et au rayonnement de la recherche québécoise au Canada et à l'international. Comme président du Réseau international des scientifiques en chef et conseillers scientifiques (INGSA – International Network for Government Science Advice), son rôle est de faciliter et de promouvoir le conseil scientifique auprès des gouvernements à l'échelle internationale, une fonction importante de la diplomatie scientifique. Quant aux Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), ils ont pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche, la mobilisation des connaissances ainsi que la formation des chercheurs au Québec, et d'établir les partenariats nécessaires à cette fin.

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC³

Chaires UNESCO

Ce programme réunit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui, sur la base d'un certain nombre de critères, s'associent à l'action de l'UNESCO pour faire progresser les connaissances sur des sujets d'intérêt commun.

Au Québec, 17 chaires de recherche, sur un total de 30 au Canada, appartiennent à ce réseau :

- [Chaire UNESCO en communication et technologies pour le développement](#) – Université du Québec à Montréal;
- [Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique](#) – Université du Québec à Montréal;
- [Chaire UNESCO en paysage urbain](#) – Université de Montréal;
- [Chaire UNESCO de développement curriculaire](#) – Université du Québec à Montréal;
- [Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins](#) – Université du Québec à Rimouski;
- [Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison](#) – Cégep Marie-Victorin;
- [Chaire UNESCO en changements environnementaux à l'échelle du globe](#) – Université du Québec à Montréal;
- [Chaire UNESCO Dialogues pour un avenir durable](#) – Université McGill;
- [Chaire UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie](#) – Institut national de la recherche scientifique;
- [Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles](#) – Université Laval;
- [Chaire UNESCO en dépistage et évaluation du développement des jeunes enfants](#) – Université du Québec à Trois-Rivières;
- [Chaire UNESCO en démocratie, citoyenneté mondiale et éducation transformatrice](#) – Université du Québec en Outaouais;
- [Chaire UNESCO en transmission culturelle chez les Premiers Peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment](#) – Université du Québec à Chicoutimi;
- [Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents](#) – Université de Sherbrooke, Université Concordia, Université du Québec à Montréal;
- [Chaire UNESCO en système intelligent d'apprentissage repensé pour tous](#) – Université TÉLUQ;
- [Chaire UNESCO pour la conception et la construction d'écoles solidaires et durables](#) – Université Laval et Université Laurentienne;
- [Chaire UNESCO en ingénierie durable – technologies solaires appliquées](#) – Polytechnique Montréal.

À ces chaires UNESCO, auxquelles le scientifique en chef du Québec et les FRQ apportent un soutien financier, s'ajoute un secrétariat :

[Orbicom](#) – Le Réseau international des Chaires UNESCO en communication.

3. Sources : UNESCO et CCUNESCO.



Parc national de Miguasha, Gaspésie



Parc national des Grands-Jardins, Charlevoix

Sites du patrimoine mondial

Sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des lieux ou des biens culturels, naturels ou mixtes qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle.

En plus d'assurer la protection de ces sites pour les générations actuelles et à venir, leur inscription sur cette liste est reconnue pour engendrer des retombées économiques importantes, en raison d'un rayonnement international et d'une affluence touristique accrus.

À ce jour, 1 154 sites culturels, naturels et mixtes répartis dans 167 pays figurent sur cette liste. Le Canada en dénombre 20, dont deux se trouvent au Québec :

- [Arrondissement historique du Vieux-Québec \(Capitale-Nationale\);](#)
- [Parc national de Miguasha \(Gaspésie\).](#)

Réserves mondiales de biosphère

Les réserves mondiales de biosphère abritent des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Elles sont en quelque sorte des laboratoires de développement durable dans lesquels les communautés développent des projets favorisant la cohabitation harmonieuse des populations et de la nature. Le réseau mondial regroupe 701 réserves dans 124 pays. Le Canada en compte 19, dont quatre au Québec :

- [Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire \(Montréal\);](#)
- [Réserve de biosphère de Charlevoix \(Capitale-Nationale\);](#)
- [Réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre \(Mauricie-Centre-du-Québec\);](#)
- [Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka \(Côte-Nord\).](#)



Géoparc mondial UNESCO de Percé



© Maison de la littérature - Destination Québec cité - Jeff Frenette, Office du tourisme de Québec

Québec, ville UNESCO de littérature

Géoparcs mondiaux UNESCO

Le réseau des géoparcs mondiaux UNESCO regroupe des sites et des paysages d'importance géologique internationale. Ceux-ci permettent d'encourager un tourisme durable, d'éduquer et de sensibiliser les jeunes et les visiteurs à l'héritage et à l'histoire géologique du territoire, de protéger un environnement unique et de favoriser la recherche en sciences de la terre. À ce réseau appartiennent 177 géoparcs de 46 pays. Cinq d'entre eux se trouvent au Canada, dont un au Québec :

- [Géoparc mondial UNESCO de Percé \(Gaspésie\).](#)

Villes créatives

Les villes créatives de l'UNESCO placent la créativité et les industries culturelles au cœur de leurs plans locaux de développement et coopèrent activement à l'échelle internationale. Elles œuvrent dans l'un ou l'autre des sept domaines suivants : artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique. Quelque 246 villes en font partie à travers le monde. Des quatre villes créatives au Canada, deux sont au Québec :

- [Québec, ville UNESCO de littérature;](#)
- [Montréal, ville UNESCO de design.](#)

Écoles associées de l'UNESCO

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO est formé d'établissements scolaires qui souscrivent aux valeurs de l'UNESCO. Le Réseau est formé de plus de 11 500 établissements scolaires dans 182 pays. Le Canada en dénombre une centaine, dont 28 au Québec. L'administration du [Réseau des écoles associées de l'UNESCO du Québec](#) est assurée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui, à cette fin, bénéficie du soutien financier du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Réseau UNEVOC-UNESCO

Le Réseau UNEVOC-UNESCO appuie des établissements qui renforcent l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans une perspective internationale. Ceux-ci contribuent au développement de politiques et de pratiques éducatives utiles au marché du travail et encouragent l'apprentissage continu. Le Réseau regroupe quelque 250 établissements dans le monde. Le Canada en compte trois, dont un au Québec :

- [Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus de Carleton-sur-Mer.](#)

Municipalités inclusives

La Coalition internationale des villes inclusives et durables rassemble des municipalités soucieuses d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance. Son pendant canadien, la Coalition des municipalités inclusives, recense 102 membres, dont 21 au Québec :

- [Commission canadienne pour l'UNESCO – Coalition des municipalités inclusives.](#)

Mémoire du monde

Le Programme Mémoire du monde concerne des collections et des documents dont l'UNESCO reconnaît la valeur universelle exceptionnelle. Le Registre international de la Mémoire du monde contient sept inscriptions canadiennes, dont trois du Québec qui figurent également au Registre canadien :

- [Court-métrage *Voisins de Norman McLaren*;](#)
- [Le Fonds d'archives du Séminaire de Québec \(1623-1800\);](#)
- [Le Son des Français d'Amérique.](#)

Sur les 24 inscriptions au Registre canadien, sept autres sont québécoises :

- [Les archives de l'Acfas;](#)
- [Archives photographiques Notman;](#)
- [La ville de Québec et ses environs en images \(1860-1965\) : les archives photographiques du fonds J. E. Livernois ltée;](#)
- [Témoins de cultures fondatrices : des livres anciens en langues autochtones \(1556-1900\);](#)
- [Fonds Canadian Pacific Railway;](#)
- [Les archives des Augustines du Canada;](#)
- [Selections from the Gospels in the dialect of the Inuit of Little Whale River](#) (traduction libre : Extraits des Évangiles dans le dialecte des Inuits de Petite rivière de la Baleine).

PARTENAIRES DE L'UNESCO HORS SIÈGE

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Établi à Montréal depuis 1985, l'Institut est un organe de l'UNESCO. Il est la source officielle et fiable de données comparables, à l'échelle internationale, sur l'éducation, la science, la culture et la communication. L'ISU bénéficie du soutien financier du gouvernement du Québec en vertu de la politique d'accueil des organisations internationales.

Organisation des villes du patrimoine mondial

Il en va de même du Secrétariat général de l'[Organisation des villes du patrimoine mondial](#) (OVPM), qui a pignon sur rue à Québec depuis 1993.

S'appuyant sur un réseau de huit secrétariats régionaux, l'OVPM a pour mission d'aider les villes qui en sont membres à adapter et à perfectionner leur mode de gestion en fonction des exigences particulières liées aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le réseau regroupe 238 villes, dont Québec.



PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sans faire partie de réseaux formels, d'autres partenaires peuvent contribuer à l'action et au rayonnement du Québec par leur expertise de pointe sur différentes questions. Ces partenaires sont notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des professeurs et des chercheurs ou encore des organismes jeunesse.

ONG partenaires de l'UNESCO

L'UNESCO établit des partenariats officiels avec des organisations non gouvernementales internationales, régionales, nationales ou locales. Ces ONG se voient ainsi conférer un statut de consultation ou d'association. Le Québec compte huit ONG partenaires de l'UNESCO :

- [Acfas](#);
- [Agence universitaire de la Francophonie](#);
- [Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires](#);
- [Centre d'étude et de coopération internationale](#);
- [Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle](#);
- [Institut international d'études administratives de Montréal](#);
- [Organisation universitaire interaméricaine](#);
- [Wapikoni mobile](#).

ONG accréditées

De plus, des ONG sont accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental découlant de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel⁴. Au Québec, c'est le cas des neuf ONG suivantes :

- [Carrefour mondial de l'accordéon](#);
- [Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau](#);
- [Centre de valorisation du patrimoine vivant](#);
- [Conseil québécois du patrimoine vivant](#);
- [Femmes et traditions](#);
- [Institut Tshakapesh](#);
- [L'Association canadienne d'ethnologie et de folklore](#);
- [Les Forges de Montréal](#);
- [Société québécoise d'ethnologie](#).

Fondations en relations officielles avec l'UNESCO

Certaines fondations sont en relations officielles avec l'UNESCO, dont celle-ci, pour le Québec :

[Fondation Paul Gérin-Lajoie](#).

4. Adoptée en 2003, cette convention de l'UNESCO n'a pas été ratifiée par le Canada.



De jeunes professionnels du Québec en stage à l'UNESCO

Dans le cadre du Programme de stages en organisations internationales gouvernementales, le gouvernement du Québec offre un appui tangible à l'UNESCO en finançant des stages de six mois pour de jeunes professionnels québécois des 2^e et 3^e cycles universitaires. Hautement qualifiés, ces jeunes contribuent grandement à la visibilité et à l'image de marque du Québec, dont ils deviennent pour ainsi dire des ambassadeurs. Depuis la création du programme en février 2000, 65 stages ont été réalisés dans les différents secteurs de l'UNESCO, notamment au sein du Secrétariat de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le financement gouvernemental de ces stages est assuré par le MRIF, pour la majorité d'entre eux, ainsi que par le scientifique en chef du Québec et les FRQ, pour ceux qui portent plus précisément sur l'océanographie et la science ouverte.

Des priorités

Pour les années 2022 et 2023, la culture et l'éducation, les priorités historiques et fondamentales du gouvernement du Québec à l'UNESCO, l'éthique de l'intelligence artificielle, la promotion de la science ouverte ainsi que le processus d'inscription du site d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial continuent de retenir l'attention.

La Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032), qui interpelle plusieurs partenaires de l'action du gouvernement du Québec à l'UNESCO, s'ajoute en tant que priorité événementielle.

Bien entendu, le représentant du gouvernement du Québec suit l'ensemble des travaux de l'UNESCO afin d'évaluer les enjeux potentiels des orientations et des projets de l'Organisation, de cibler les occasions de collaboration et d'en informer aussi bien les autorités que les partenaires. L'Afrique et l'égalité des genres,

les priorités globales de l'UNESCO, feront l'objet d'un suivi particulier dans la foulée du lancement de la Stratégie territoriale pour l'Afrique, à la fin de 2021, et compte tenu de l'expertise du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il en sera de même de la jeunesse, considérée par l'UNESCO comme un groupe prioritaire.



Québec – Parc de l'UNESCO

Éducation

Rayonnement, positionnement et partage de bonnes pratiques dans un domaine de compétence exclusif.



En éducation, le gouvernement du Québec assure son rayonnement auprès de l'UNESCO et de ses États membres dans un domaine de compétence exclusif. Au cours des deux dernières années, par exemple, plusieurs interventions de haut niveau sur les conséquences de la COVID-19 en éducation et sur l'expérience québécoise de cette crise planétaire ont été effectuées.

Le gouvernement du Québec peut ainsi mettre en œuvre certaines de ses priorités en éducation et en enseignement supérieur, dont la valorisation du personnel scolaire, la transformation numérique, la valorisation du rôle des parents et la réussite des garçons. Il a aussi la possibilité de faire valoir son expertise et ses pratiques innovantes, tout en s'enrichissant de celles des autres membres de l'UNESCO dans une approche prospective de l'éducation.

Pour les années 2022 et 2023, la priorité est accordée aux thématiques et aux dossiers suivants :

Transformation de l'éducation et protection de la petite enfance

Le gouvernement du Québec s'intéresse notamment aux connaissances, aux compétences et aux valeurs nécessaires pour relever les nouveaux défis et s'épanouir dans un monde en mutation rapide, ainsi qu'à l'importance de l'accès à des possibilités d'apprentissage précoce.

Objectif de développement durable lié à l'éducation (ODD 4 – Éducation 2030)

Le gouvernement du Québec a contribué aux discussions qui ont mené à la formulation de cet objectif qui figure parmi les 17 ODD de l'Organisation des Nations Unies. Il lui importe donc de suivre les progrès vers l'atteinte de cet objectif, qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Les futurs de l'éducation

Une commission internationale indépendante a produit un rapport sur le sujet. Ce dernier est intitulé « Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation ». Ce rapport tente d'imaginer l'éducation et l'enseignement supérieur à l'horizon 2050 en se demandant ce qui doit être maintenu ou abandonné et ce qui mérite d'être repensé.

Évaluation internationale de l'éducation fondée sur la science et les preuves

Il s'agit d'un rapport produit par l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable de l'UNESCO et amorcé à Montréal en 2019 par le scientifique en chef du Québec. L'évaluation, qui a réuni plus de 260 experts mondiaux, éclairera l'élaboration des politiques éducatives, à tous les niveaux, et contribuera à ce que l'éducation participe à l'établissement de sociétés pacifiques et solidaires.

En forme pour la vie

Ce programme de l'UNESCO est conçu pour accélérer la relance post-COVID-19, soutenir l'élaboration de politiques inclusives et intégrées, et améliorer le bien-être des jeunes du monde entier. Il s'attaque aux crises interdépendantes de l'inactivité physique, au déclin de la santé mentale et à l'accélération des inégalités.

Culture

Exercice de la compétence culturelle du Québec sur la scène internationale dans une enceinte primordiale et stratégique.



Depuis plus de 15 ans, l'engagement du gouvernement du Québec en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (Convention de 2005) lui a permis de jouir d'une visibilité et de jouer un rôle sans précédent au sein de la principale organisation internationale qui œuvre dans le secteur de la culture.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a participé aux grandes réflexions internationales ayant cours à l'UNESCO en partageant son expertise, notamment sur la découvrabilité des contenus culturels à l'ère numérique, les répercussions de la crise sanitaire sur le secteur culturel et l'éthique de l'intelligence artificielle.

Pour 2022 et 2023, ses priorités sont les suivantes :

Diversité des expressions culturelles, environnement numérique et découvrabilité de contenus culturels

Le gouvernement du Québec poursuit activement son engagement envers la mise en œuvre de la Convention de 2005, particulièrement dans l'environnement numérique. À l'image du rôle précurseur qu'il a joué à l'égard de la Convention, il souhaite exercer un leadership et partager son expertise en matière de découvrabilité des contenus culturels.

Intelligence artificielle (IA)

Contribuant aux travaux de l'UNESCO sur l'IA, le gouvernement du Québec entend jouer un rôle de chef de file et partager son expertise sur les questions de diversité des expressions culturelles et de découvrabilité des contenus culturels.

Intégration de la culture au développement durable

En accord avec la Convention de 2005, le gouvernement du Québec continue d'intégrer la culture dans ses politiques de développement durable et ses programmes de coopération internationale. À cet effet, il entend continuer de contribuer au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). En outre, le Québec s'est engagé à arrimer ses politiques au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et, plus précisément, à ses 17 ODD.

Relance économique du milieu culturel post-COVID-19

Les artisans du milieu culturel, les entreprises et les organismes culturels sont encore touchés par la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Québec partage son expérience et ses meilleures pratiques de relance du milieu culturel auprès des États membres de l'UNESCO. À ce sujet, le gouvernement du Québec a mis de l'avant la découvrabilité des contenus culturels comme moteur essentiel de la reprise économique. Il souhaite également en apprendre davantage sur les expériences et les bonnes pratiques des autres États.

Éthique de l'intelligence artificielle

Contribution à la mise en œuvre de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle.



Le gouvernement du Québec a participé directement à l'élaboration de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, adoptée à l'unanimité à l'occasion de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2021. Cette recommandation définit les toutes premières normes universelles appelées à influencer les politiques nationales et internationales en faveur d'une utilisation responsable de l'IA dans l'ensemble des secteurs de l'activité humaine. Le gouvernement du Québec a également fait valoir et mis à contribution, auprès de l'UNESCO et de ses États membres, l'expertise de l'écosystème québécois en IA, notamment en soutenant une fructueuse collaboration entre Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle) et l'UNESCO.

À l'étape de la mise en œuvre de cet instrument normatif, les gouvernements doivent s'assurer que le développement de l'IA se poursuive en harmonie avec les principes et les politiques publiques qu'ils promeuvent. On pense ici, par exemple, aux répercussions possibles de l'IA sur le droit à la vie privée, l'exercice de la vie démocratique, la consommation culturelle, l'égalité des genres, la diversité des expressions culturelles, la diversité de l'information, le développement durable, l'utilisation de l'énergie, la lutte contre les changements climatiques ou, encore, la priorisation des soins dans les systèmes de santé publique.

Dans ce contexte, l'UNESCO développe actuellement des moyens favorisant le partage d'expertise et le renforcement des capacités des États membres tels que le Groupe des amis de la Recommandation. Sur la base de son expertise gouvernementale et de celle de son écosystème en IA, notamment des organisations telles que l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA), le Québec est particulièrement bien positionné pour participer au dialogue international sur la gouvernance de l'IA. Grâce à l'appui financier du scientifique en chef et des FRQ, un titulaire de doctorat effectuera une résidence scientifique au Secrétariat de l'UNESCO. Celui-ci sera appelé à contribuer aux travaux de mise en œuvre de la Recommandation.

Promotion de la science ouverte

Mise à contribution de l'expertise du Québec pour l'application de nouvelles normes internationales en matière d'accès libre et de données ouvertes.



Animée par des valeurs d'équité et de transparence, la science ouverte contribue à l'avancement des connaissances, à l'amélioration de l'utilisation de l'information scientifique au quotidien et à la démocratisation de la science. Elle tend à consolider les liens entre la science et les décisions politiques pour répondre aux besoins de la société. L'accès libre aux données scientifiques et aux résultats de recherche requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs du milieu, décideurs, chercheurs, innovateurs et éditeurs.

Dans le cadre de la Conférence générale de novembre 2021, les États membres de l'UNESCO ont adopté la Recommandation sur une science ouverte. Cet instrument normatif, auquel 13 ministères et organismes du gouvernement du Québec ont directement contribué, définit les valeurs et les principes communs relatifs à l'accès libre aux données scientifiques, en plus de proposer des mesures concrètes pour favoriser une science ouverte.

La Recommandation étant adoptée, il s'agit maintenant de la mettre en œuvre. À cette fin, le gouvernement du Québec cherchera notamment à mettre son expertise à profit. À titre d'exemple, la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#), exigeant de tous les titulaires d'octroi (chercheurs et étudiants) qu'ils donnent un libre accès à leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après leur parution, offre un modèle intéressant qui pourrait avantageusement être partagé avec l'UNESCO.

Le gouvernement du Québec continue par ailleurs de mettre à la disposition de l'UNESCO un jeune professionnel dans le cadre de son programme de stages en organisations internationales gouvernementales. Ce jeune professionnel contribue à l'élaboration d'outils favorisant la mise en œuvre de la Recommandation sur une science ouverte.

Processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial

Contribution à la promotion de la candidature de l'île d'Anticosti.



La désignation de site du patrimoine mondial est attribuée à des biens qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle. À ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés au bénéfice des générations actuelles et à venir.

L'île d'Anticosti est un joyau naturel mondialement reconnu pour ses fossiles, qui n'ont aucun équivalent ailleurs sur la planète. Ces archives géologiques uniques témoignent d'une période représentant un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir la première extinction de masse du vivant.

Depuis le 20 décembre 2017, l'île d'Anticosti figure sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, une étape obligatoire et préalable à son éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avec l'aide du gouvernement du Québec, la municipalité de L'Île-d'Anticosti a préparé un dossier de candidature dont le dépôt officiel auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été effectué le 24 janvier 2022.

L'étape suivante consiste en un examen plus approfondi de la candidature par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial qui évalue toutes les propositions d'inscription de sites naturels sur la Liste du patrimoine mondial. La décision finale sera prise par le Comité du patrimoine mondial à l'été 2023, à la lumière de la recommandation que formulera l'UICN.

L'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO contribuerait à la visibilité et au rayonnement international du Québec ainsi qu'à son positionnement comme destination touristique de calibre mondial. Pour l'île d'Anticosti, cette reconnaissance assurerait non seulement la préservation de son patrimoine naturel et géologique, mais elle pourrait aussi produire des retombées économiques importantes.



Île d'Anticosti

Décennie internationale des langues autochtones

Mise en valeur de l'action du Québec en faveur de l'utilisation, de la préservation, de la revitalisation et de la promotion des langues autochtones.



Considérant la situation critique de nombreuses langues autochtones, une action internationale concertée est apparue nécessaire au cours des dernières années. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé, le 18 décembre 2019, la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) et désigné l'UNESCO comme chef de file pour sa mise en œuvre.

Cette décennie sera soulignée de diverses manières tout au long des années 2022 et 2023, et au-delà. Le gouvernement du Québec entend notamment appuyer des projets visant le développement, la vitalité et le rayonnement des langues et des cultures autochtones.

À ce titre, le gouvernement du Québec a fourni un appui financier à l'organisme culturel Minwashin pour la présentation de l'exposition *NIN, Je suis, I am* à l'UNESCO, en avril 2022. Conçue pour honorer la langue anichinabée, cette exposition s'inscrit dans les objectifs de la Décennie internationale des langues autochtones.

De même, l'œuvre *Debouttes!*, de l'artiste québécoise d'origine française et anichinabée Caroline Monnet, a été offerte à l'UNESCO pour souligner le 15^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO. Par ce don, officialisé en mai 2022, le gouvernement du Québec souhaitait également reconnaître la vitalité et la contribution de l'art autochtone à l'enrichissement de la culture, et faire ainsi écho à la Décennie internationale des langues autochtones.



Hôtel-Musée Premières Nations – Wendake, Québec

